

Être *et* avoir : *syntaxe, sémantique, typologie*, Alain Rouveret et coll., 1998, collection Sciences du langage, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 266 p.

Louise Lavoie

Volume 27, Number 2, 1999

À propos des catégories syntaxiques

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/603181ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/603181ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lavoie, L. (1999). Review of [Être *et* avoir : *syntaxe, sémantique, typologie*, Alain Rouveret et coll., 1998, collection Sciences du langage, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 266 p.] *Revue québécoise de linguistique*, 27(2), 193–197. <https://doi.org/10.7202/603181ar>

ÊTRE ET AVOIR :
SYNTAXE, SÉMANTIQUE, TYPOLOGIE

Alain Rouveret et coll., 1998, collection Sciences du langage,
Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 266 p.

Louise Lavoie
Université du Québec à Montréal

Le présent volume est un recueil de courts articles consacrés à l'étude de constructions qui, en français, se traduisent par des expressions en *être* ou en *avoir*. Le lecteur est exposé à de nombreuses données qui, rassemblées dans un même ouvrage, ravivent toute la problématique de la variation : chacun des auteurs y a en effet l'exclusivité de la langue plus ou moins exotique (allant de l'anglais au grand-comorien) dont il nous offre un fragment.

Dans une brève présentation, Alain Rouveret nous offre d'abord des résumés de chacune des contributions que comporte l'ouvrage. Dans un chapitre préliminaire fort bien construit, il passe ensuite en revue divers courants théoriques contemporains (grammaire comparée, sémantique formelle, minimalisme, etc.) qui sont à la base de diverses hypothèses portant sur *être* et/ou *avoir*.

Dans sa contribution, Bernard Bortolussi veut montrer que les phrases latines en *esse*+datif et en *esse*+génitif ne peuvent être l'objet d'une analyse unifiée. Les phrases en *esse*+datif, de même que les phrases dites présentationnelles du latin, sont analysées comme des instantiations de l'emploi existentiel de *esse*. Pour ce qui est des phrases en *esse*+génitif, Bortolussi fait l'hypothèse qu'elles s'articulent autour de la pure copule *esse*, support d'une relation simple de prédication de propriété. Formellement, cette analyse trouve son réflexe dans l'hypothèse que les SN au datif et les SN au génitif occupent des positions syntaxiques distinctes.

Vient ensuite la contribution de Caroline Heycock, qui, contrairement à ce que nous annonce Alain Rouveret dans sa présentation, soutient qu'en an-

glais, l'analyse par montée du prédicat des phrases copulatives dites « inverses » doit être maintenue. Après avoir passé en revue les tests démontrant la nature prédicative des sujets de phrases comme *The culprit is John*, Heycock discute de la résistance à l'inversion du prédicat qu'exhibent certains verbes à montée comme *seem*, dans **The worst problem seems his attitude*. Elle observe cependant que tous les verbes à montée n'affichent pas la même résistance. *Remain* et *become*, par exemple, permettent la montée du prédicat. La solution du problème repose sur l'hypothèse que *be*, à l'instar de *remain* et *become*, se distingue d'autres verbes à montée en sélectionnant une catégorie fonctionnelle, laquelle prend la proposition réduite comme complément. La position Spec de cette catégorie offre alors une cible pour la montée du prédicat des seuls verbes qui la sélectionnent.

L'hindi n'a pas d'équivalent lexical de *avoir*. Annie Montaut propose une exploration des nombreuses constructions de cette langue qui traduisent des phrases en *avoir* du français. Elle veut ainsi montrer qu'au delà de leurs disparités apparentes, ces constructions partagent des propriétés susceptibles de nous éclairer sur les types de prédications que peut exprimer *avoir*. En hindi, la prédication de possession se construit avec un possesseur au génitif et le verbe « être ». Les constructions qui traduisent le tour en *être à* partagent ces propriétés, mais l'ordre linéaire possesseur-possédé y est inversé. La possession est analysée comme une relation de *localisation* d'une propriété par rapport à un possesseur, et il est proposé que les tournures du type *être à* « traduisent formellement cette localisation en extériorisant (cas oblique) le terme repère ». L'analyse est ensuite étendue aux structures perfectives transitives (dont la traduction française fait intervenir l'auxiliaire *avoir*) et aux prédications expérientielles (« avoir peur », « avoir la malaria », etc.).

João Costa s'intéresse à l'opposition entre les verbes *ser* et *estar* du portugais. Il « découvre » que, dans la formation de phrases attributives, le choix entre *ser* et *estar* n'est pas exclusivement dépendant de la nature du prédicat (permanent ou transitoire), le sujet ayant lui-même une incidence notable sur l'interprétation permanente ou transitoire du prédicat. Pour l'auteur, cette interdépendance sujet-prédicat est idéalement représentée par une proposition réduite, configuration qui place sujet et prédicat dans des positions soeurs. Le verbe *ser* sous-catégorisera directement les propositions réduites dont les prédicats dénotent des propriétés permanentes, tandis que *estar* sous-catégorisera un ST (« temporal phrase » : syntagme temporel). Ce sera, récursivement, ce ST qui prendra pour complément une proposition réduite dont le prédicat dénote une propriété transitoire. J'aurais souhaité que l'auteur rende explicite sa définition de « sous-catégorisation » et nous explique comment ce mécanisme

peut s'appliquer à des prédicats compositionnellement interprétés (permanents ou transitoires, selon la dénotation de leurs sujets).

Andrea Moro étend au verbe *avere* de l'italien son analyse antérieure du verbe *essere*. Ces deux formes sont analysées comme des épellations de V (verbes) sélectionnant des propositions réduites dont les prédicats sont susceptibles d'inversion (hypothèse reprise par Caroline Heycock dans cet ouvrage). Selon Moro, dans deux phrases telles que *ci sono molti libri* (y sont beaucoup de livres) et *c'hanno molti libri* (y ont beaucoup de livres), le clitique *ci* doit être analysé comme une forme pronominalisée du prédicat de la proposition réduite, et non pas comme un explétif. Cette hypothèse est motivée par la coexistence du clitique et d'un sujet argumental dans de nombreuses phrases en *avere*. C'est de l'incorporation d'une ou de deux catégories fonctionnelles (Agr ou Agrs+Agro) à la tête verbale que dépendra l'épellation du complexe formé par l'une ou l'autre des formes *essere* et *avere*. La distinction des deux verbes devient donc purement quantitative, étant « corrélée à la présence d'une ou de deux instances de la même entité, à savoir Agr. » Comme Moro le reconnaît, son analyse soulève plusieurs questions (l'interprétation sémantique n'étant pas la moindre) qui seront l'objet de ses recherches futures.

Léa Nash consacre son article à l'étude du géorgien, langue dans laquelle *être* et *avoir* « ne sont pas deux entités lexicales distinctes ». En premier lieu, elle formule l'hypothèse que, dans les phrases au présent où il apparaît, le morphème *ar* (traduit par « être ») n'est pas un verbe : il s'agit plutôt d'une marque d'accord, réalisation phonétique d'un trait [+présent], directement inséré sous la catégorie Temps. En second lieu, « avoir », à tous les temps, de même que « être », à tous les temps autres que le présent, sont analysés comme des verbes complexes, dérivés par l'affixation de morphèmes applicatifs à une même racine verbale dépourvue de contenu sémantique. La distinction des deux verbes dépend donc des seuls morphèmes incorporés à une même racine. Selon Nash, l'analyse des données pertinentes du géorgien vient contredire l'universalité des analyses qui caractérisent « être » comme un auxiliaire ou comme un verbe plein ainsi que celle des analyses où « avoir » est traité comme une version augmentée de « être ».

Lélia Picabia étudie le grand-comorien, langue bantoue de l'île de la Grande Comore. En comparant les phrases attributives et les phrases construites autour de prédicats verbaux de cette langue, elle parvient à identifier deux stratégies distinctes permettant la bonne formation de propositions. Ainsi, toutes les phrases affirmatives à l'aoriste (temps non déictique) sont analysées comme des phrases nominales : les phrases (nominales) attributives sont marquées par la présence obligatoire d'un pronom, tandis que dans les phrases dont les prédi-

cats principaux sont dérivés de racines verbales, le « verbe » apparaît dans sa forme nominalisée. La seconde stratégie s'applique à toutes les autres phrases (celles qui ne sont pas à la fois et affirmatives et à l'aoriste) : toutes sont analysées comme de véritables « prédications verbales ». Parmi ces dernières, les attributives affirmatives au passé se distinguent par la présence d'un *pseudo-verbe* (*ka*), lequel peut se traduire par « être », mais que l'auteure se refuse à analyser comme une copule verbale.

Ur Shlonsky propose une analyse unifiée du bénoni, forme verbale de l'hébreu qui apparaît tout aussi bien comme verbe principal dans les phrases au présent que comme participe présent, actif ou passif. L'apparent paradoxe qu'offre ainsi le bénoni peut être résolu si on reconnaît que l'auxiliaire « être » est défectif (ne se conjuguant pas au présent) et si on admet l'existence d'un auxiliaire phonétiquement nul qui vient combler cette lacune dans le paradigme de « être », Shlonsky fait d'abord l'inventaire des constructions de l'hébreu dans lesquelles la nature participiale du bénoni ne fait pas de doute. Il propose ensuite d'étendre l'analyse participiale du bénoni à ses emplois apparemment tensés (au présent). Pour ce faire, le présent est analysé comme un temps composé dont l'auxiliaire n'est pas phonétiquement réalisé. Certaines données apparemment récalcitrantes (au présent, le bénoni peut monter dans SC « complementizer phrase ») amènent Shlonsky à postuler que les participes incorporent universellement dans leur structure des têtes aspectuelles dont les traits doivent être vérifiés sous T. Ce qui, selon Shlonsky, caractérise l'hébreu, c'est que cette langue comporte une série d'auxiliaires *faibles* qui incorporent les participes (et leurs têtes aspectuelles), rendant licite leur montée dans T avant épellation (« Spellout »).

Malgré le fait que l'analyse de Ur Shlonsky n'ait pas en tout point acquis mon adhésion, j'y ai vu l'une des contributions les plus intéressantes. Et, sans vouloir minimiser l'apport de cet article à la recherche scientifique, je crois que mon jugement a été quelque peu influencé par la qualité de sa présentation. Shlonsky nous expose clairement son problème sans négliger d'en expliquer l'intérêt pour la recherche. Toutes les données pertinentes (et seulement celles-ci) sont amenées en temps opportun et sont soumises à un traitement des plus cohérent. Le travail exigé du lecteur est celui qu'exige, normalement, une argumentation serrée.

Ce commentaire devrait rassurer les lecteurs qui aborderont les différents articles dans l'ordre où ils se présentent : le premier, signé Bortolussi, ne constitue pas, par sa forme, un exemple représentatif de ceux qui le suivent. On y trouve des données sans équivalences et/ou sans traductions dont la pertinence ne va pas toujours de soi. On y trouve aussi des erreurs dans les renvois à

certaines exemples ainsi qu'un test, du type question-réponse, dont l'élément réponse n'a absolument rien à voir avec l'élément questionné. J'arrête là une liste qui pourrait s'allonger quelque peu. On y perdra parfois son latin, et on se demandera si on doit imputer à des vices de forme certaines contradictions repérées dans l'argumentation de fond.

Dans cet ouvrage, la qualité des articles varie considérablement tant par la forme que par le contenu. Il est donc difficile de le qualifier dans sa globalité. J'en suis venue à croire qu'il s'agissait des Actes d'un colloque, type de publication dont la qualité éditoriale est, plus souvent qu'autrement, abandonnée à chacun des contributeurs. Cela expliquerait bien des choses (incluant une bibliographie lacunaire), mais, si tel est le cas, Alain Rouveret a malencontreusement omis d'en faire mention dans sa présentation.

On ne devra toutefois pas supposer que ce commentaire disqualifie l'ensemble des contributions. L'objet du présent compte rendu n'est certainement pas dépourvu d'intérêt.